

COMMUNE DE
4180 HAMOIR

CONVOCAION DU
CONSEIL COMMUNAL

Art. L1122-11.

Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12. Le Conseil est convoqué par le Collège des Bourgmestre et échevins. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège des Bourgmestre et Échevins est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L 1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art. L1122-24. Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger. L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil. Il est interdit à un membre du Collège des Bourgmestre et Échevins de faire usage de cette faculté. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du Conseil.

Art. L1122-26. (§ 1^{er}) Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

A Monsieur
A Madame

Conformément à l'article L 1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 5 juin 2018 à 20 heures à la Maison Communale.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR /

Première – deuxième – troisième convocation.

SEANCE PUBLIQUE

- (1) Compte communal de l'exercice 2017
- (2) Modification budgétaire communale n°1, ordinaire et extraordinaire, pour l'exercice 2018
- (3) CPAS : modification budgétaire n° 1 - exercice 2018 - Tutelle communale
- (4) Convention de collaboration entre la Commune de Hamoir et l'asbl Centre éducatif et social pour adultes handicapés (C.E.S.H.A.M) - service d'accompagnement S.A.C.H.A.
- (5) Affiliation de la Commune de HAMOIR au centre culturel de l'Arrondissement de Huy de 2019 jusque 2024 et réflexion sur la politique culturelle régionale
- (6) Marché de fourniture d'une auto-nettoyeuse pour le hall omnisports : Conditions et mode de passation
- (7) Dénomination d'une rue pour le nouveau lotissement de l'entreprise ELOY à 4181 FILOT (cadastré 3ème division section B n° 341R, 341F, 848B, 847 et 845A)
- (8) Réaménagement d'un chemin agricole à FILOT : Approbation du cahier des charges, du mode de passation par la procédure ouverte, de l'avis de marché et introduction d'un dossier de demande de subsides à la Région wallonne (DGO3)
- (9) TEC : assemblée générale ordinaire du Tec Liège-Verviers du 1er juin 2018
- (10) TEC : assemblée générale extraordinaire du Tec Liège-Verviers le 11/06/2018
- (11) TEC Namur : assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SRWT du 13 juin 2018
- (12) ORES : assemblée générale du 28 juin 2018
- (13) INTRADEL : assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2018
- (14) Intercommunale SPI : assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 29 juin 2018
- (15) HOLDING COMMUNAL SA en liquidation : convocation à l'assemblée générale du 27 juin 2018
- (16) FINIMO : assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018
- (17) AIDE : assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2018
- (18) SCRL Ourthe-Ambève Logement : convocation à l'assemblée générale ordinaire le 7 juin 2018.

HUIS-CLOS

- (1) Enseignement communal - ratifications de décisions de Collège

Hamoir, le 28 mai 2018

Par le Collège,

Le Directeur général
F. MAKA



Le Bourgmestre ff,
M. LEGROS.

